

Réunion du 27 janvier 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 86

Nombre de votants : 94

L'an deux-mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Fabienne COSTEDOAT-DIU (Pouvoir M. Christian LOMBART), Corinne LAMARQUE (Pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Lucien PRAT (Pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Hervé LAFITTE (Pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Monique LARRADET, Véronique ETCHART (Pouvoir à M. Jacques CLAVÉ), Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Gérard IRIART (Pouvoir à M. Jean-Pierre FAYET), Guy ROMAIN (Pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 1 : PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE : ADOPTION DÉFINITIVE

Rapporteur : M. Patrice LAURENT

La communauté de communes de Lacq-Orthez a engagé la révision de son Plan Climat Air Énergie Territorial par une délibération le 26 septembre 2022.

De fin 2022 à mars 2024, un processus de co-élaboration et de concertation a permis d'établir :

- Un diagnostic territorial,
- Une stratégie,
- Un programme d'actions,
- Une analyse environnementale.

Fort de ce travail, le conseil communautaire du 29 avril 2024 a arrêté l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial. A partir de cette date, les différents documents ont été soumis à l'avis des personnes publiques associées.

Successivement, la communauté de communes de Lacq-Orthez a reçu le 10 juillet 2024 l'avis de la DREAL

Nouvelle-Aquitaine et le 27 août 2024 l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE).

L'analyse de ces avis a débouché sur la rédaction d'un mémoire en réponse qui portait sur les éléments suivants :

- Intégrer, dans le diagnostic, le chiffrage des potentiels du territoire,
- Modifier la stratégie pour intégrer l'accueil des grands projets industriels en corrélation avec les objectifs du PLH et du PLUi,
- Modifier la stratégie pour rendre concordant les objectifs des secteurs agricole, résidentiel, tertiaire et transports avec le SRADDET,
- Modifier la stratégie pour préciser les recommandations du PCAET au PLUi,
- Modifier le programme d'actions pour impliquer davantage les communes, compléter la fiche action mobilité avec des opérations sur l'évitement et intégrer les recommandations du PCAET au PLUi dans les fiches actions concernées.

Suite à cette phase, la communauté de communes a organisé la consultation du public entre le 13 novembre et le 13 décembre 2024.

Trois avis ont été reçus dont 1 hors délais. Les principales remarques concernent l'impact de l'industrie sur la qualité de l'air et les ressources naturelles en lien avec le projet ECHO.

La commission environnement du 7 janvier 2025 a pris connaissance des avis et a validé le rapport de réponses au public. Il convient désormais d'arrêter définitivement le PCAET.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de valider** les modifications apportées aux rapports de diagnostic, stratégie, programme d'actions et évaluation environnementale annexés à la présente délibération,
- **d'approuver** les documents non formels complémentaires, également annexés dont la réponse à la consultation du public,
- **d'autoriser** le Président à déposer tous les documents sur la plateforme dédiée de l'ADEME, conformément aux textes en vigueur,
- **d'adopter** définitivement le PCAET 2025-2031.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT